



Vire Normandie

La commune de Vire est-elle trop dépensière ?

Épinglée par l'association Contribuables associés, qui attribue une notation à chaque commune en fonction de ses dépenses, la Ville a obtenu un 5/20. Cette note n'est pas représentative selon le maire.

La commune de Vire Normandie serait une mauvaise élève dans la gestion de ses finances. C'est ce qu'avance l'association Contribuables associés, qui publie depuis 2012 l'Argus des communes.

Il s'agit d'un rapport qui cible les dépenses courantes des communes, comme les subventions, les agents municipaux, mais aussi les impôts.

L'association milite contre le « gaspillage des finances publiques », comme l'indique son site internet.

La méthodologie est la suivante : les dépenses sont analysées en fonction de données publiques, issues de la Direction générale des collectivités locales et du ministère de l'Économie et des Finances.

Les notes sont attribuées en comparant les indicateurs de la commune à ceux de l'ensemble des communes de la même taille. Y figurent des indicateurs par habitant, tels que la fiscalité, la dette et les dépenses de la commune hors intercommunalité. Les chiffres publiés en 2021 datent de 2019, avant le début de la crise sanitaire. Vire Normandie a obtenu la note de 5/20.

Selon le document transmis par l'association, elle a dépensé en moyenne 1 247 € par habitant, contre 1 110 €, pour les communes de même taille.

« Tout mettre dans la balance »

« La vocation de notre argus est d'engager le débat entre les citoyens et la municipalité, autour de la dépense publique, explique Eudes Baufreton, directeur de Contribuables associés. Plus l'écart est important entre le niveau médian des communes de même taille, plus la note est basse », d'où la mauvaise note de Vire. Selon lui, « les intercom-



Avec 1 247 € dépensés par habitants en 2019, Vire est au-dessus des dépenses par habitant des communes de même taille. Ces chiffres sont incomplets selon Marc Andreu Sabatier.

PHOTO : OUEST-FRANCE

municipalités veulent exister de plus en plus et ça coûte de l'argent. On observe aussi des doublons entre les intercommunalités et les communes. Le contribuable le paye. »

Il concède cependant que cet outil a un côté provocateur, qu'il n'est pas là pour dire si les dépenses sont bonnes ou mauvaises : « **Ce qu'on souhaite, c'est que les indicateurs que nous fournissons soient donnés par les communes aux citoyens. »**

Pour Marc Andreu Sabatier, maire de Vire Normandie, ces chiffres sont incomplets. S'il ne conteste pas la véracité des informations fournies par l'association, il précise : « **À Vire, l'impôt par habitant est de 529 € et dans les communes de même strates, il est de 550 €. On a plus de dépenses de fonctionnement, mais**

on prélève moins d'impôts sur le contribuable. Il faut tout mettre dans la balance ! »

Des choix propres à chaque commune

Autre exemple, lors de la création de la commune de Vire Normandie en 2016, la commune a repris la gestion du centre aquatique, qui dépendait auparavant de la communauté de communes de Vire. Et cette infrastructure n'a pas été transférée ensuite à l'Intercom, Vire continue de l'assumer : « **Un centre aquatique, ce sont des dépenses importantes, c'est 600 000 € par an. »** Enfin, sur les dépenses de personnels, Marc Andreu Sabatier précise : « **On a plus de dépenses de fonctionnement, on assume plus de charges, mais nous**

avons moins de dépenses de personnels en comparaison avec les communes de notre taille. » Il ajoute que les acteurs publics, comme la Banque postale, classent Vire dans les communes où les finances sont le mieux gérées.

Les choix faits par la municipalité dépendent du contexte économique et social propre à chaque commune. Utiliser uniquement la dépense par habitant pour faire un classement donne une information incomplète. Mais Contribuables associés a le mérite de relancer le débat sur les comptes que doivent rendre les élus à leurs administrés. En simplifiant, peut-être, les moyens d'accéder à ces informations, essentielles à la démocratie.

Jules BEDO.